

QUESTION ORALE DEPOSEE par M. François TATTI

OBJET : Accueil des populations réfugiées

Monsieur le Président,

Les conflits armés qui dévastent Afrique subsaharienne, le Proche et le Moyen-Orient, poussent les populations de ces territoires à fuir en traversant la Méditerranée, souvent sur des embarcations de fortune, au péril de leurs vies. Après de nombreux mois d'atermoiements qui ont laissé la place à bien des drames, l'Europe s'organise enfin pour accueillir ces réfugiés. L'aspect humanitaire a donc finalement primé sur les autres considérations économiques ou géostratégiques. Cette décision redonne sens à l'Europe et fierté aux peuples qui la composent.

Le gouvernement Français y a pris toute sa part et se mobilise désormais pour coordonner sur le territoire toutes les initiatives des 600 villes françaises déjà engagées dans ce vaste effort de solidarité.

Une réunion avec ces élus s'est d'ailleurs tenue à l'invitation du ministre de l'intérieur pour examiner les conditions concrètes de cet accueil.

La Corse va y contribuer en participant à cette solidarité comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises au cours de son histoire en accueillant des réfugiés ou en cachant des familles persécutées.

Cet élan de générosité soulève pourtant bien des questions légitimes au regard de nos propres difficultés sociales et économiques. Comment accomplir notre devoir alors que notre pays, que notre région, connaissent déjà un taux important de précaires, de chômeurs et de défavorisés ? Ces questions méritent d'être étudiées pour quantifier notre effort et les modalités de sa mise en œuvre. Mais en tout état de cause, l'accueil des familles en fuite ne peut évidemment s'imaginer au détriment des populations qui sont dans le besoin.

Ces difficultés existent mais il n'est pas concevable de les instrumentaliser pour rejeter à la mer des familles qui fuient la guerre. Et je regrette d'ailleurs que ceux qui arguent aujourd'hui de la nécessité d'aider en priorité les sans domicile fixe ne soient pas les premiers à s'en préoccuper en temps ordinaire.

Chacun est bien conscient que notre effort collectif ne doit pas se faire sans discernement, ni en mésestimant les difficultés de tous ordres qu'il faudra surmonter mais chacun doit savoir que la venue de ces quelques dizaines de familles ne peut mettre à mal notre cohésion sociale.

Ma question, Monsieur le Président, porte donc sur le rôle qu'entend jouer la CTC face à cette problématique, même s'il est du ressort de l'Etat en premier lieu d'agir pour aider les communes qui prendront des initiatives.

Durant notre mandature nous nous sommes fortement impliqués en faveur des politiques de cohésion sociale, de soutien au logement et à l'habitat, il m'apparaît donc cohérent et nécessaire que le CTC prenne toute sa place dans le dispositif qu'il convient de mettre en œuvre sur notre île.

Je vous remercie.